L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Quarante-cinquième année. — N° 132 (ÉDITION DU MATIN) SAMEDI 12 MAI 1900

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 16, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattecow, rue Saint-Jacques, 29. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 66, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lagrange, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

◆ *CE NUMÉRO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES* ◆

VILLE DE ROUBAIX

Élections Municipales

Scrutin de ballottage du dimanche 13 mai 1900

PREMIÈRE SECTION

Canton Ouest. — Epeule. — Bureaux de vote : Ecole de garçons, rue du Bois; tribunal Pierre-Catteau, rue du Grand-Chemin; école de garçons, rue Brézin; école de filles, rue de Naples.

CANDIDATS

DE L'UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

MM. Paul DESPATURES, Administrateur des Hospices et de la Bouchée de Pain ;
Alfred BAYART, retordeur à façon;
Victor COUSU, Tisserand;
Léon DÉPRÈS, Teinturier;
Jules NOYELLE, Représentant.

UN APPEL INUTILE

Les Républiques sud africaines ont envoyé en Europe des délégués chargés de faire appel à l'esprit de justice et au sentiment chevaleresque des gouvernements.

Cette mission, qui rappelle les démarches douloureuses accomplies par M. Thiers, après nos désastres, auprès des cours européennes, a obtenu des chancelleries, comme l'illustre homme d'Etat français, de bonnes paroles, de chaudes condoléances, et... rien de plus.

L'âme européenne n'a pas changé, ou, du moins l'esprit de calcul des gouvernements répond mal à la générosité des peuples. Aujourd'hui comme en 1870, la diplomatie, sous l'apparence d'une neutralité attristée, cache son dédain du droit et peut-être des réserves intéressées. Pour renier la dépêche retentissante qu'il a adressée naguère au président Krüger, il faut que l'empereur allemand ait marché conclu avec le gouvernement de son aïeule.

En laissant mutiler la France, la diplomatie palliait son égoïsme d'une excuse : elle croyait que le gouvernement impérial était l'agresseur, et rejetait sur la France toute la responsabilité d'une guerre qu'elle avait déclarée. Aujourd'hui, un pareil prétexte ne peut être invoqué, car jamais l'esprit de conquête n'a affiché avec plus de cynisme son mépris du droit que dans les prétentions de l'Angleterre vis-à-vis du Transvaal. Celui-ci défend avec héroïsme son indépendance ; mais celle-là à la force pour poursuivre son iniquité : cette considération a déterminé les cours à s'envelopper dans une neutralité, dont elles autorisent d'ailleurs la violation flagrante par le Portugal.

C'est à La Haye que les envoyés des Etats Libres ont terminé leur infructueuse odyssée. Dans la vieille capitale où survivent peut-être encore les souvenirs de quelques-uns de leurs ancêtres, ils ont pu entendre l'écho persistant de l'appel à la paix et à la justice internationale qui a réuni, à la maison du Bois, les représentants de toutes les grandes puissances ; ils ont pu voir des protocoles dont l'encre est à peine séchée, et ils ont dû se dire que l'amour affecté de l'humanité, l'organisation projetée de l'arbitrage, le désir platonique d'éviter la guerre ou, tout au moins, d'en atténuer les rigueurs, n'ont servi qu'à couvrir d'un masque une civilisation qui n'est pas plus avancée que celle des Cafres ou des Hottentots, leurs voisins.

La mission boer n'est pas venue à Paris. Elle a ainsi évité à la France la tristesse d'entendre son gouvernement déclarer qu'il n'a pas assez d'influence sur la diplomatie du continent pour obtenir d'elle la démarche collective qui seule pourrait mettre fin à une lutte sanglante.

De l'autre côté de l'Atlantique, qu'ils traversent en ce moment, les délégués des Républiques trouveront, de la part des populations, un accueil enthousiaste ; trouveront-ils, de la part du gouvernement des Etats-Unis, un appui efficace ?

Si l'Amérique soutient le droit du faible, elle donnera à l'Europe une leçon qui devra faire réfléchir celle-ci. Si elle s'abstient, elle laissera au siècle qui finit l'humiliation d'avoir été impuissant à abolir le brigandage international.

Informations

Le procès Zola

Paris, 10 mai. — On sait que le gouvernement avait fait ajourner le procès Zola, procès intenté à l'auteur de « J'accuse » par les membres du premier conseil de guerre qui condamna Dreyfus.

Le motif allégué était le dépôt par le gouvernement d'un projet de loi d'amnistie visant notamment les motifs d'incrimination contre Zola et son co-accusé Perreux gérant de *l'Aurore*.

On annonce que les deux accusés sont de nouveau cités à comparaître, le 23 mai prochain, devant la cour d'assises de Versailles.

Une grève générale de maçons à Rennes

Rennes, 10 mai. — Les ouvriers maçons ont voté la cessation du travail. La grève est générale: des rixes se sont produites sur certains chantiers entre ouvriers et entrepreneurs; les grévistes ont fait descendre des échafaudages les ouvriers qui y travaillaient, ailleurs ils ont déchargé un tombereau rempli de pavés et brutalisé le charretier.

Les membres de la mission Voulet-Chanoine

Saint-Louis (Sénégal), 10 mai. — Une dépêche de Saint-Louis, en date d'aujourd'hui annonce que le capitaine Peteau, le lieutenant Pallier et le docteur Henric qui faisaient partie de la mission Voulet-Chanoine sont arrivés à Saint-Louis. Il seront à Bordeaux le 26 mai.

Tué d'un coup de pierre

Tunis, 10 mai. — Un colon établi à Mateur, M. Sarrier, s'était décidé, à la suite de nombreuses et violentes discussions qu'il avait eues avec son voisin, M. Lebrun, à vendre sa propriété

Il devait la quitter dans quelques jours, lorsque, hier, une nouvelle discussion survenant à propos d'un bœuf qui s'était égaré sur la propriété de M. Lebrun, celui-ci, aveuglé par la colère, lança une pierre qui atteignit M. Servier et lui brisa l'épine dorsale.

La famille de la victime, qui était accourue au bruit de la discussion, emporta le mourant qui expira en arrivant chez lui.

Le meurtrier a été immédiatement arrêté et remis aux autorités judiciaires. M. Servier était âgé de 70 ans.

Courses à Longchamps

Prix de Garches : 1er, La Bella II, 2e Marronnier, 3e, Pygmalion. — Prix de la Flandrie : 1er, Cravan, 2e, Lamento, 3e, Tuzagnel. — Prix Reisel : 1ers, Armateur et Fier, 3e, Amateur. — Prix du Prince de Galles : 1er, Cap Martin, 2e, Robespierre, 3e, Robersart. — Prix de la Ville d'Avray : 1er, Neptune, 2e, La Lave, 3e, Paquita. Prix du Bois Ronand : 1er, Monsieur Amédée, 2e, Isère.

Curieux phénomène

Périgueux, 10 mai. — Un curieux phénomène physiologique vient d'être constaté au cimetière de Périgueux.

Un fossoyeur creusait une fosse ; soudain il laissa tomber sa pelle de saisissement et resta immobile comme pétrifié : un homme, un boucher enterré depuis 9 ans, venait de lui apparaître semblant dormir ; le cercueil avait disparu, rongé par l'humidité, mais le corps était dans un parfait état de conservation et une bonne partie des vêtements était intacte.

On appela la famille qui fit procéder à une nouvelle mise en bière, à une nouvelle cérémonie, et le défunt fut enterré une seconde fois au même endroit que la première. On dut creuser une fosse autre part pour déposer le cercueil du dernier décédé qu'on allait inhumer à cette place, la concession étant expirée.

La Turquie et les Etats-Unis
Le conflit s'aggrave — Ultimatum en perspective

Francfort, 10 mai. — On télégraphie de Constantinople à la « Gazette de Francfort :

Le chargé d'affaires des Etats-Unis a remis aujourd'hui à la Porte une seconde note dans laquelle il invite, sur un ton énergique, la Turquie à se conformer promptement à la demande du gouvernement de Washington, concernant l'indemnité destinée aux missionnaires qui ont eu à souffrir des massacres d'Arménie.

D'après des informations sûres, le gouvernement de Washington a l'intention d'adresser un ultimatum à la Turquie, si elle traite aussi cette nouvelle note d'une façon dilatoire.

Dangereuse ascension

Mardi dernier, quatre Anglais ont voulu faire l'ascension du Vésuve à pied, le service funiculaire étant interrompu. Eludant la surveillance des carabiniers, les ascensionnistes ont outrepassé la limite assignée aux curieux.

Tout à coup le cratère a vomi un jet de grosses pierres qui, en retombant, ont écrasé les quatre imprudents. Ils ont été transportés à Naples dans un état pitoyable.

Business is business

L'annonce suivante vient d'être publiée dans les journaux de Dublin :

« Mercredi 9 mai 1900, les meubles ayant servi à Sa Majesté la Reine, durant son séjour à la loge vice-royale, seront vendus aux enchères par le ministère des travaux publics. Ces meubles ont une très grande valeur, non seulement au point de vue historique, mais parce qu'ils sont tout à fait neufs et seront vendus à des prix dérisoires. »

Le sentiment, comme on le voit, n'empêche par les affaires, chez nos voisins d'outre-Manche.

Un discours de M. Goschen. — Les canons anglais et les canons français. — Nomination d'un comité de perfectionnement.

Londres, 10 mai. — Dans son discours prononcé ce soir, M. Goschen, premier lord de l'amirauté, a insisté sur la supériorité des canons de marine anglais sur les canons français.

Il a déclaré que les explosifs donnaient toute satisfaction au gouvernement. Toutefois, un comité d'ingénieurs et de savants a été nommé pour rechercher s'il conviendrait d'apporter des modifications aux canons et aux explosifs.

Dans la région équatoriale de l'Abyssinie

De la « Politique Coloniale » :

Le bruit court que M. de Léontieff, à qui Ménélik avait accordé, moyennant une redevance de 10 % sur les bénéfices, la propriété et le gouvernement de vastes provinces dans la région équatoriale de l'Empire abyssin, aurait cédé ces territoires au colonel belge Thys, moyennant certains avantages financiers.

Devant ce fait qui fera sensation et qui est gros de conséquences, deux questions se posent :

1° Ménélik, en traitant avec M. de Léontieff, lui a-t-il laissé le droit de vendre à l'étranger des territoires si voisins de l'Egypte anglaise ?

2° Notre ministre, M. Lagarde, a-t-il informé son gouvernement de la tractation qui se prépare ?

Enfin on peut se demander si le colonel Thys n'a pas l'arrière pensée de servir d'autres intérêts que ceux de sa patrie. Le souvenir des événements du Bahr-el-Ghazal autorise de pareilles questions.

L'éruption du Vésuve

Naples, 10 mai. — La nuit dernière l'éruption du Vésuve a un peu diminué de violence. Le volcan a lancé des projectiles à 360 mètres.

Au cours de la journée, il y a eu une recrudescence dans l'éruption. Les explosions étaient très fréquentes et très fortes et étaient précédées par l'apparition de grandes flammes.

La hutte des guides et la station extrême du funiculaire ont été complètement détruites et le câble a été rompu. Des masses incandescentes ayant commencé à atteindre la station inférieure, celle-ci a été abandonnée par le personnel.

Les instruments sismographiques de l'observatoire et du collège d'agriculture ont été violemment agités. L'on craint qu'une éruption ne se produise sur un cône latéral au-dessus du cratère actuel.

La lave est projetée à des hauteurs de 460 mètres.

La population qui vit autour du volcan est prise de panique et craint la formation d'un nouveau cratère.

Des courants de lave se répandent et commencent à couvrir la partie supérieure du cône de Cordoue.

A onze heures du soir, mercredi, on signalait une nouvelle recrudescence dans l'éruption.

Une explosion à Leeds. — Cinq tués

Londres, 10 mai. — Une dépêche de Leeds (York) annonce qu'une explosion a détruit une fonderie de Hunslet, faubourg de Leeds. Cinq ouvriers ont été tués.

La situation à Constantinople

Constantinople, 10 mai. — Les arrestations continuent ici et les fuites aussi. Le fils même du ministre de la police est parti clandestinement. On ne dit pas si c'est avec ou sans la complicité de son père. Il était membre adjoint du conseil d'Etat, et, par conséquent, il ne s'agit pas d'un coup de tête du jeune homme. Le fait est pour le moins typique et prouve jusqu'à quel point le mécontentement du régime actuel gagne du terrain dans les sphères gouvernementales.

La peste

Londres, 10 mai. — Le correspondant du *Daily News* au Caire dit que des cas suspects de peste ont été constatés à Damiette et à Suez.

CHOSES ET AUTRES

X..., membre d'une société de tempérance, ne laisse jamais échapper l'occasion de faire du prosélytisme.

L'autre jour il rencontre son ami Z..., et se met à entamer en plein boulevard, sous la pluie, un discours bien senti sur les dangers de l'alcoolisme.

Au bout d'un instant Z... l'interrompt.

— Entrons donc au café, nous serons mieux pour causer en prenant l'absinthe !

UNE TENTATIVE CRIMINELLE
contre le roi d'Italie

Paris, 10 mai. — Un journal du matin a publié, sous forme de dépêche de Naples, une information qui, si elle est vraie, a dû lui arriver par correspondance postale, car nous ne la relevons dans aucun autre journal.

Il s'agirait d'une tentative criminelle dirigée contre le roi Humbert qui se rendait de Rome à Naples pour présider la première séance du Congrès d'hygiène.

D'après notre confrère, au moment où le train occupé par le roi Humbert traversait le pont qui relie Segni et Montecompati, des coups de fusil ont été tirés sur le train royal.

Une balle vint frapper la vitre de la cabine du mécanicien et brisa le manomètre. Le train s'arrêta. Le mécanicien affirma avoir vu l'agresseur se sauver dans les broussailles qui longent la voie ferrée.

Une enquête a été ouverte.

APRÈS LA BATAILLE

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

Rome, 9 mai. — Le Saint-Père a suivi avec attention le cours des polémiques autour du cas de la « Croix ». Deux points l'ont attristé : le double reproche d'avoir fait une concession au gouvernement et pas aux intrigues des royalistes et des réfractaires, le manque de droiture, la perfide habileté des adversaires de la politique pontificale. La déconsidérer comme une abdication et un système d'opportunisme ; la dégrader au rang d'une mesure provisoire et d'un symbole d'aveuglement ; montrer qu'en n'obéissant pas aux intrigues des royalistes et des réfractères, Léon XIII ou plutôt le cardinal Rampolla s'est grossièrement mépris sur l'état actuel des choses ; nourrir le fol espoir qu'à cette orientation passagère et purement personnelle succédera, à la mort du Pontife, le véritable régime de l'Eglise, maintenir ainsi l'illusion d'un prochain changement, à condition que les catholiques persistent dans leur vieil esprit conservateur, royaliste et anti...social : tel est le plan. Léon XIII l'a deviné dans ses moindres méandres.

Voilà pourquoi contre toute vérité et contre toute vraisemblance les journaux royalistes et réfractaires ont répandu la grossière, l'inqualifiable légende que Léon XIII ou le cardinal Rampolla, sans consulter personne, a résolu la « transformation » de la « Croix ». Vous voyez la tactique, le but de cette mystification. C'est dire que le Sacré-Collège se montre lui-même réfractaire aux actes de « lâcheté » et de « concession » du Pape ou de son secrétaire d'Etat ; qu'à la mort du Pape, le système opposé l'emportera ; qu'on peut bien résister à ces mesures « d'abdication » et « d'opportunisme », puisqu'en prévision de la résistance des cardinaux, le Pontife a dû recourir à une intervention hâtive, personnelle, aveugle et désastreuse. J'admire la sérénité du Saint-Père et du cardinal Rampolla, gardant devant ces perfidies le silence réglementaire, quand un mot suffirait pour dégonfler les ballons de mensonge. La vérité est que le cas de la « Croix », depuis longtemps à l'étude, a été décidé après une enquête minutieuse et collective : par un « congresso ». Voilà donc un acte du Saint-Siège et non une simple mesure diplomatique pour faire plaisir au gouvernement ou au syndicat juif. Si la Papauté a attendu si longtemps avant de dénouer le problème posé par l'action électorale et journalistique d'un ordre religieux, c'est qu'elle ne se hâte jamais ; qu'elle laisse l'expérience se dérouler ; que ses décisions sont la résultante non seulement du droit, mais de l'opportunité. Rome écrit l'histoire de sa législation au milieu des éclairs et des tempêtes. D'ailleurs, la « Croix » avait souvent reçu des avertissements et des conseils : si ceux-ci avaient été fidèlement suivis, le Saint-Siège n'aurait point recouru à l'acte disciplinaire et législatif.

Voilà pourquoi en second lieu Léon XIII n'a point fait une « lâche concession » au gouvernement. C'est le jeu permanent des adversaires de rapefisser les directions romaines à un vulgaire opportunisme. Depuis l'affaire Dreyfus, cette campagne a revêtu un caractère si odieux que je n'ose la qualifier, en raison de l'impopularité et du discrédit où est tombé le parti républicain dreyfusard. Par là, l'orientation historique du Saint-Siège prend l'aspect d'une collaboration sans exemple et sans justification possible avec les pires ennemis de l'Eglise et de la France. Le Pape, voilà l'ennemi : directement ou indirectement, c'est là l'abominable conduite des adversaires. Je ne sais comment on peut se dire catholique sans le Pape. Il est vrai que ces politiciens en appellent à l'exemple du Centre qui, en 1887, a refusé d'obéir au Pape, dans l'affaire du Septennat. On pourrait nier la similitude : c'était, en 1887, un acte parlementaire ; c'est aujourd'hui, toute une direction générale de la Papauté. Ensuite, le Centre n'a pas désobéi. Le groupe Reichensperger a voté avec les conservateurs, et les autres se sont abstenus. Du reste, le conseil du Pape a été, dans cette occurrence, marqué au coin d'une si rare sagacité, qu'en ce moment, et même sous le règne de M. Windthorst, le Centre a dépassé les bornes du loyalisme et je crains même qu'à cette heure, Rome ne regrette le manque de nuance et de sagesse dans la conduite impérialiste actuelle de beaucoup de catholiques d'Allemagne. C'est que le Pape, placé sur les hauteurs, voit juste et loin, sans passion, sans esprit de parti, sans intérêt ni précipitation. A ce pouvoir moral désintéressé, impersonnel et assisté du Saint-Esprit ; à cette magistrature incomparable qui ne connaît qu'une politique : celle de la justice, du droit et de la vérité, des politiciens reprochent je ne sais quelles arrière-pensées, quelles ignobles trahisons et quels machiavélismes. Un écrivain très fin a remarqué un jour que les « crimes politiques étaient punis en ce monde. » Il viendra un jour où les catholiques abusés, mais sincères, pleureront leur aveuglement, quand l'impartiale histoire mettra l'orientation de Léon XIII en son vrai jour, cette orientation incomparablement bienfaisante et inéluctablement nécessaire, cette orientation qui poursuit un double but : l'accroissement de l'Eglise et la renaissance de la Patrie française.

Les prêtres, qui savent leur histoire, leur philosophie et leur droit canon, sont vraiment impardonnables en suivant contre le Pape et la théologie des politiciens de parti, dont la sagesse consiste à servir des systèmes politiques et à se glorifier d'avoir mieux vu que le Pape.

Je n'insisterais qu'avec répugnance sur l'accusation faite hypocritement ou grossièrement au Pape d'avoir obéi au mot d'ordre du dreyfusisme. Le Pape dreyfusard, ou tremblant en face du syndicat ! quel argument contre les directions de Rome ! Il est incroyable que des hommes de raison acceptent ces insanités ; ces mœurs intellectuelles font un tort immense au renom de la France. C'est donner mille fois raison à nos ennemis du dehors, répétant, en de telles circonstances, qu'avec les Français « il n'y avait rien à faire. » On dira peut-être un jour la noble résistance du Pape aux prestiges. Je n'ai pas qualité pour raconter les faits. Il me suffira de déclarer, le sachant, que le Saint-Siège, malgré les promesses les plus fastueuses et les plus redoutables menaces, ne s'est jamais réparti de sa réserve et de son silence.

Pourtant, le péril ne paraissait pas médiocre. On répétait à chaque sommation que si le Pape ne désavouait la collaboration de certains catholiques avec les antidreyfusards, ce serait la rupture avec Rome et le Concordat, les représailles, la guerre sans trêve ni merci. Et il suffit de quelques vagues apparences pour accréditer l'infâme bruit que le Pape est « vendu aux dreyfusards ».

Quelque ignoble et mensongère que soit une telle conduite, elle n'intimidera point le courage inlassable du Saint-Père. Léon XIII a confiance dans le tact et l'esprit de loyauté chrétienne de M. Féron-Vrau. Rome sera obéie et servie.

TIBER.

OU NOUS EN SOMMES

L'Empereur Guillaume II vient de tirer des effets de mise en scène extraordinaires d'une fête organisée pour la majorité de son fils aîné, le Kronprinz.

Il semble avoir voulu étaler devant le Monde, le triomphe de la politique allemande : la Triple Alliance maintenue, l'Allemagne et l'Angleterre rapprochées.

Reste la Russie qui était naguère l'arbitre de l'Europe et que Guillaume se flatte d'avoir fait descendre du rang où l'avait placée Alexandre III ; s'il n'a pas ébranlé la double alliance, il se félicite au moins de lui enlever sa foi en elle-même. Tandis que la Russie, occupée, absorbée en Extrême-Orient se désintéresse des affaires continentales, la France, livrée à des intrigues intérieures, dirigées contre sa sécurité et son unité morale, délaisse aussi les préoccupations qui rendaient sa diplomatie respectable et son influence efficace. Les malins comptent bien sur la reprise de l'affaire Dreyfus pour achever de nous amoindrir et annuler notre action extérieure.

Dans le « Petit Journal », M. Ernest Judet dit à ce propos :

« Ainsi s'est retournée contre nous la magnifique situation que nous avions en 1897 et dont nous n'avons pas su tirer les avantages : La triple Alliance, usée jusqu'aux moelles, presque ruinée s'est reconstituée ; Guillaume II la rend encore plus dangereuse par l'adjonction provisoire de l'entente anglaise. Le jeu de bascule qui nous permettait au moins de contenir l'Allemagne par l'Angleterre et l'Angleterre par l'Allemagne, de nous tenir à la hauteur des évènements, quels qu'ils fussent, est fatalement délaissé.

« Il ne nous manquait plus après cette éclipse due à tant de maladresses et de coupables abandons, que de frapper de nos propres mains, de diminuer follement la valeur et la force de l'instrument qui nous a gagné l'amitié de la Russie, de notre armée. Cette folie et ce crime ont été commis sous les yeux du pays indigné qui ne réveille enfin, mais qui paie chèrement de trop longues défaillances. L'attitude de Guillaume II, ses plans et ses tendances, ses discours et ses espérances attestent combien il a gagné de terrain depuis trois ans et combien nous en avons perdu. Il est temps qu'une politique nationale, digne de ce grand pays, s'inspirant de ses intérêts essaie de réparer les fautes accumulées, de rendre à la France la dignité et le crédit qui lui sont dus. »

UN HORRIBLE ASSASSINAT
à La Garenne-Colombes

Une vieille femme de soixante-quatorze ans, Caroline Fourmentin, dite la Tante Caroline, originaire d'Hélesmes (Nord), était venue s'installer dans une sorte de cabane, à côté du chemin de fer de Saint-Germain à Colombes, près du pont de la Puce. La septuagénaire vivait d'aumônes.

Ne la voyant pas sortir, un cafetier et un épicier se rendirent à la cahute, où ils découvrirent la malheureuse étendue sur son grabat.

Ils reculèrent épouvantés devant l'horreur du spectacle qui s'offrait à leurs yeux et le cœur soulevé par une odeur insupportable que dégageait le corps de la victime.

Sur le ventre nu apparaissait une flaque énorme de sang coagulé du milieu de laquelle émergeaient des intestins, des masses de chair déjà sèches et rejetées derrière le cou, formant un support à la tête exsangue de la défunte.

Dans la bicoque aucun désordre, nulle trace de lutte.

Accompagné par M. Cochefert, chef de la sûreté, par le docteur Socquet, médecin légiste et par M. Dugast, photographe de la préfecture de police, M. Flory, juge d'instruction, arriva sur le lieu du crime à quatre heures de l'après-midi.

On est donc réduit à croire qu'on se trouve en présence d'une horrible vengeance ou d'un crime perpétré par un de ces vampires qui, comme Blot, il y a douze ou treize ans, allait déterrer, dans le vieux cimetière de Saint-Ouen le cadavre d'une fillette atteinte de la variole noire, lui ouvrait le ventre, et donnait libre cours à ses instincts de déséquilibré.

L'enquête ouverte nous éclairera à ce sujet.

En attendant, le corps de la malheureuse a été transporté à la Morgue.

LE SACRISTAIN D'AUBERVILLIERS

Ah ! çà, maintenant que la période électorale est close, ou à peu près, j'espère bien qu'on va lâcher le sacristain d'Aubervilliers. Car enfin, on n'a pas, sans doute, la prétention de prolonger au-delà du terme rigoureusement nécessaire la détention de ce brave homme, qu'on sait parfaitement innocent du crime pour lequel on fait semblant de le poursuivre, et, maintenant que le gouvernement n'a plus besoin de paraître croire à sa culpabilité, il n'y a plus de raison pour le garder en prison.

Vous avez lu les motifs de l'incarcération du sacristain et l'énumération des charges que le parquet de la Seine fait peser sur lui. C'est à se tordre. L'instruction relève d'abord dans son témoignage diverses contradictions. Il paraît que ce profond scélérat se serait attribué une gloire qui ne lui appartient pas. Il aurait sensiblement exagéré l'héroïsme de son rôle dans l'opération du sauvetage des objets du culte. Le juge pense que de là à avoir mis le feu à l'église, il n'y a qu'un pas. On aurait, en outre, constaté que la porte du clocher était fermée et il en avait la clé. Il est vrai qu'il en existe d'autres ; mais qu'est-ce qui prouve que ce n'est pas la sienne qui a servi ? Tout cela, pourtant, ne suffirait pas encore à faire la conviction d'un tribunal. En toute poursuite criminelle il faut, d'abord, rechercher le mobile du crime. *Is fecit cui prodest*... Quelle raison peut bien avoir poussé ce malheureux à détruire de ses propres mains l'église dont il vivait ? L'instruction croit l'avoir trouvée. Le sacristain, dit-elle, *doit* avoir mis le feu dans le but de favoriser les projets de son curé qui souhaitait avoir une église neuve. Voilà.

Et maintenant, si toutes ces bonnes raisons ne vous paraissent pas justifier complètement l'inculpation qui pèse sur le sacristain de l'église d'Aubervilliers, cherchez-en d'autres. Pour moi, je n'en vois pas en dehors des nécessités de la politique électorale. A la veille du scrutin, l'arrestation de ce suppôt du goupillon ne pouvait que produire une excellente impression sur les électeurs. Elle devait établir, en effet, aux yeux les moins prévenus, que les cléricaux sont des scélérats capables de tout les crimes, l'incendie y compris, qui menace la sécurité de tout le monde, et que, dès lors, il n'y avait plus d'autre moyen de sauver la République que de voter pour les candidats dreyfusards. Autrefois, dit le *Temps*, du temps où le parti républicain se gouvernait par des principes, quand les radicaux votaient encore contre le budget des cultes, ces procédés-là eussent paru très canaillles. Mais quoi ! C'est la nouvelle forme de la politique anticléricale. La jeune école y croit comme au *Pater*. Il faut bien marcher avec son temps.

LA PENSION DES VIEUX
EN BELGIQUE

La majorité catholique des Chambres Belges vient de voter une loi sociale de la plus haute importance et de la plus incontestable efficacité, puisqu'elle permet à l'immense majorité des travailleurs de se constituer, avec le concours financier du gouvernement, une pension de vieillesse pouvant atteindre 360 fr. l'an.

On sait, et nous ne répétons que pour mémoire, les conditions dans lesquelles intervient l'Etat belge, accordant des primes annuelles en vue de la constitution de pensions de vieillesse : 1° aux personnes assurées à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'Etat par l'intermédiaire d'une société mutualiste reconnue par le gouvernement, à condition que le montant des versements effectués par elles ne dépasse pas 60 francs pour l'année entière ; 2° à toutes autres personnes assurées directement à la caisse, qui ne sont pas exclues du bénéfice de la loi en vertu de l'article suivant, qui porte : « Parmi les personnes assurées directement à la Caisse, sont exclues celles qui paient en impôts directs, patentes comprises, au profit de l'Etat, une somme d'au moins :

« 50 francs dans les communes d'une population inférieure à 10.000 habitants ;

« 60 francs dans les communes de 10.000 à 25.000 habitants ;

« 70 francs dans les communes de 25.000 à 50.000 habitants ;

« 80 francs dans les communes de 50,000 habitants et plus.

« L'exclusion d'une personne entraîne celle de son conjoint et de ses enfants habitant avec elle. »

La quote-part annuelle du Trésor public pourra atteindre 9 francs par personne affiliée.

De plus, la loi alloue une pension annuelle de 65 fr. à tous ceux qui ont atteint actuellement l'âge de 65 ans et qui sont dans le besoin.

On estime qu'il faudra douze millions pour couvrir chaque année la dépense incombant à l'Etat.

Cette loi, qui a le double mérite d'encourager et de propager parmi les Belges l'esprit de prévoyance et de remédier à une véritable calamité sociale, sera accueillie avec joie par les travailleurs intéressés et par tous ceux à qui les calculs purement électoraux n'interdisent pas de dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas de cette loi généreuse et profondément démocratique.

LES ÉLECTIONS EN PROVINCE

Paris, 10 mai. — A mesure que les renseignements détaillés arrivent de province, on s'assure davantage qu'en chantant victoire, les ministériels ont voulu simplement tromper le public.

Nous avons déjà signalé les supercheries commises par le cabinet de M. Waldeck-Rousseau pour masquer les résultats réels en ce qui concerne Epinal, Bar-le-Duc, Saint-Brieuc, Nevers, etc., et le silence prudent qu'il a gardé à propos d'autres résultats.

A ces rectifications nécessaires, joignons-en quelques autres.

Les officieux n'ont pas soufflé mot de la défaite que la ville d'Aix, en Provence, a infligée à M. le sénateur Leydet, l'un des plus féroces proscripteurs de la Haute-Cour. La liste que patronnait M. Leydet a été battue, à plate couture, par la liste des républicains libéraux.

A Senlis (Oise), les électeurs ont infligé à M. Waldeck-Rousseau un camouflet qui a dû lui être sensible. M. Audigier, ancien sous-préfet de Senlis, révoqué par M. Waldeck-Rousseau, parce qu'il se refusait à subir les tyrannies des fortes têtes révolutionnaires de l'endroit, se présentait à la tête d'une liste qui affirmait ses sentiments patriotiques et sa réprobation pour la politique antisociale du ministère. Tous ses candidats ont brillamment passé au premier tour.

Dans le même département, à Beauvais, 23 libéraux sont élus.

Un autre sénateur qui se distingue par son zèle ministériel, M. Gomot, du Puy-de-Dôme, a vu les candidats qu'il patronnait mis gravement en échec à Riom.

A Dreux, les libéraux l'emportent sur la liste radicale, ayant M. Maujan, ancien député, comme chef de file.

Dans le Cantal, à Dionne, M. Pierre Felgères, que le ministère obligea à se démettre de ses fonctions de fondé de pouvoir d'agent de change, à Paris, parce qu'on avait trouvé chez M. Georges Thiébaud, une lettre intime de lui, passe avec toute sa liste, avec une majorité écrasante.

A relever aujourd'hui encore quelques particularités ou incidents électoraux :

A Anzin, les ouvriers mineurs de la Concession Casimir-Périer, ont porté leurs votes sur des militants socialistes de Paris et de Lille.

M. Millerand a recueilli 445 voix ; le ministre du commerce est en ballottage.

A Saint-Jean-la-Vêtre (Loire), un individu a jeté une fusée sur la table de dépouillement. Le pétard en éclatant a blessé le secrétaire de la mairie au-dessus de l'œil. Les membres du bureau, surpris sinon effrayés, se sont alors levés précipitamment et ont renversé l'encrier sur les bulletins, de sorte que pas un nom n'était lisible. La suite de l'opération n'a pu avoir lieu.

Le scrutin de ballottage à Paris

Paris, 10 mai. — En présentant une liste si étrangement variée « au nom du parti républicain tout entier (sic) », les ministériels avaient escompté le désistement des candidats du parti ouvrier guesdiste.

Celui-ci vient de répondre en remerciant les électeurs qui ont affirmé leurs principes socialistes « contre tous les partis bourgeois » et en déclarant « retirer purement et simplement toutes les candidatures du parti ouvrier français posées dans Paris. »

UN ÉCHO DES ÉLECTIONS MUNICIPALES
en Cour d'assises
LE PROCÈS RANSON-CHANSON

Le procès qui se déroule aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine est des plus intéressants.

Celui qui l'a engagé, M. Ranson, conseiller municipal de Paris, vice-président du Grand-Orient, ne doit pas s'en féliciter, car dès l'audition des premiers témoins, on a eu l'impression de l'acquittement du prévenu, M. Chanson, avocat. Celui-ci était poursuivi en diffamation pour les faits suivants :

Au cours de la campagne électorale dans le quartier de Montparnasse, M. Chanson candidat contre M. Ranson, fit paraître une affiche dans laquelle il était dit que le conseiller sortant, M. Ranson, était un prévaricateur, car, abusant de son mandat et de sa qualité de membre de la Commission des taxes de remplacement de l'octroi, il avait avant le vote de la décool, prévenu de cette surélévation, différentes maisons d'alcool dont il était le courtier et plusieurs de ses clients.

Ces maisons et ces clients auraient fait entrer immédiatement des quantités considérables d'alcool.

M. Chanson reprochait à M. Ranson d'avoir de ce chef fait subir à la Ville un dommage de 360.000 francs.

M. Ranson, se prétendant diffamé par cette affi-